

**COMPTE-RENDU DES CAP DES TABLEAUX D'AVANCEMENT DES B ET C ET  
DE LA LISTE D'APTITUDE DE C EN B  
du 17/03/2011**

Les CAP locales des tableaux d'avancement de B et de C ainsi que la liste d'aptitude de C en B se sont tenues aujourd'hui afin d'examiner les listes des agents ayant vocation pour l'année 2011.

**Contrôleurs 1<sup>re</sup> classe à CP**

Pour le passage à contrôleur principal, peuvent être promus à ce grade les contrôleurs 1<sup>re</sup> classe justifiant d'au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins 5 ans de services effectifs .

Sont également inscrits prioritairement les agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2011.

A la TGAP, 2 agents de 59 ans ont été classés en n°1 et 2

7 agents ont été classés ensuite par ordre décroissant du 10<sup>ème</sup> au 9<sup>e</sup> échelon.

A l'intérieur d'un même échelon les notations 2008, 2009, 2010 ont été prises en compte pour les départager.

.A cela, il faut ajouter que 2 agents retenus sur la liste de 2009 et non promus en 2010 sont reconduits sur la liste 2011 en n°3 et 4.

Le nombre d'emplois à la TGAP est de 7.82 arrondi au chiffre supérieur + 1 soit un total de 9 emplois.

Les agents inscrits sur le tableau d'avancement seront nommés **au 31 août 2011** après examen **en CAP centrale le 22 juin 2011**.

Les représentants FO se sont opposés à nouveau à la proposition de la Direction de déclasser un agent en congé de longue maladie et nous avons demandé que la note de service n°11-003-V32 du 5 janvier 2011 soit respectée.

**Contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe à contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe**

Pour le passage à contrôleur 1<sup>ère</sup> classe, peuvent être promus à ce grade les contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe justifiant d'au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins 5 ans de services effectifs. Les conditions sont appréciées au 31/12/2010 pour l'échelon et au 31 août 2011 pour l'ancienneté.

Voici le classement sur la TGAP :

. L'agent classé n°4 en 2010 a été reconduit pour 2011 et classé premier.

7 agents ont été classés ensuite à partir du 11<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon.

A l'intérieur d'un même échelon les notations 2008, 2009, 2010 ont été prises en compte pour les départager.

Le nombre d'emplois à la TGAP est de 7.09 arrondi au chiffre supérieur soit un total de 8 emplois.

Les agents inscrits sur le tableau d'avancement seront nommés **au 31 août 2011** après examen **en CAP centrale le 22 juin 2011**.

**Liste d'aptitude de C en B**

Pour l'année 2011, le nombre de postulants à la TGAP est de 44, le nombre d'emplois offerts est de 4.62 arrondi au chiffre supérieur + 1 soit un total de 6.

Peuvent être nommés contrôleur du trésor public de 2<sup>ème</sup> cl après inscription sur une liste d'aptitude, les agents de catégorie C qui justifient au 31 décembre de l'année 2011 d'au moins 9 ans de services effectifs accomplis en qualité de titulaire.

Les élus FO déplorent que les critères pour postuler ont été assouplis sans pour autant que le nombre d'emplois offerts soit revu à la hausse.

Le choix des candidats se fait au vu des dossiers (notations des 3 dernières années appréciations d'ensemble tableau synoptique, objectifs à atteindre, etc...).

Sachez que pour la liste d'aptitude de C en B, l'avis des chefs de pôles sont prépondérants. Les élus FO ont dénoncé cette pratique qui consiste à faire valoir des éléments dont nous ne disposons pas pour préparer la CAP

L'administration nous ont imposé une liste bloquée, il devient difficile de proposer d'autres candidats ayant de très bons dossiers. La CAP ne doit pas être considérée comme une chambre d'enregistrement.

### **Avancement au grade d'agent d'administration principal du trésor public 1ère classe**

Pour le passage à AAP1, peuvent être promus à ce grade les AAP2 ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade au 31/12/2010.

Ces agents seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 après examen de la CAP centrale qui aura lieu le 23 juin 2011.

Le nombre d'emploi proposé est de 4.31 arrondi à 5.

Voici le classement sur la TGAP :

Le n°5 en 2010 a été reconduit en n°1 en 2011

Les 4 suivants ont été sélectionnés dans l'échelon 8

A l'intérieur d'un même échelon les notations 2008, 2009, 2010 ont été prises en compte pour les départager.

### **Avancement au grade d'agent d'administration principal du Trésor public 2ème classe**

Pour le passage à AAP 2<sup>ème</sup> classe, peuvent être promus à ce grade les agents d'administration 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint le 5ème échelon de leur grade au 31/12/2010 et comptant au moins 6 ans de services effectifs.

Ces agents seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 après examen de la CAP centrale qui aura lieu le 23 juin 2011.

Le nombre d'emploi proposé est de 3.88 arrondi au chiffre supérieur +1 soit 5

Voici le classement sur la TGAP :

Le n°3 classé en 2010 est reconduit en n°1 pour 2011.

Les 4 agents suivants sont sélectionnés à partir du 6<sup>ème</sup> jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon

Les élus FO ont voté pour tous les tableaux d'avancement et pour la liste d'aptitude.

Vos représentants FO en CAP

Pour les B : SATTYA - Caroline SOUDANT-Nicole ARULDASS- -

Jean-Marc CROULLEBOIS.

Pour les C :

Jean-claude VUILLEMIN -Laurent AUBOYER- Jean-Pierre BOYER- JARRIN marie

Hélène- BATHELEMY Jean-Pierre- JULIAN Thi

### **BULLETIN D'ADHESION**



NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

Les élus FO ont voté et déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

